

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seysssel.com](http://www.es-seysssel.com)

contact : [informations@es-seysssel.com](mailto:informations@es-seysssel.com)



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

Puissance souscrite en kVA		Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses			
		HT*	TTC*	HT*	TTC*		
3	15 A	-	7,23	8,74	/	/	
6	30 A	10 A	9,35	11,47	9,80	12,15	
9	45 A	15 A	11,54	14,27	12,33	15,42	
12	60 A	20 A	13,77	17,12	14,78	18,60	
15	-	25 A	15,85	19,80	17,15	21,70	
18	-	30 A	18,02	22,59	19,37	24,63	
24	-	40 A	22,59	28,39	24,27	31,00	
30	-	50 A	27,00	34,03	28,68	36,85	
36	-	60 A	31,54	39,81	33,01	42,61	

**TARIF BASE supérieur ou égal à 18 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé**

Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Option Base		Option Heures Creuses	
	HT*	TTC**	Heures Creuses	Heures Pleines
3	9,74	15,58	/	/
6	9,74	15,58	8,09	13,60
9 à 36	10,13	16,04	8,09	13,60

HT\* : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

TTC\* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\* : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh), TVA (20%)

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h  
(code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base		Option HC			
Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	
3	4,81	1,05	1,11	/	/	/
6	6,94	1,52	1,60	7,84	1,72	1,81
9	9,07	1,99	2,10	10,42	2,29	2,41
12	11,20	2,46	2,60	13,00	2,85	3,01
15	13,33	2,92	3,08	15,58	3,42	3,60
18	15,46	3,39	3,58	18,16	3,98	4,20
24	19,72	4,32	4,56	23,32	5,11	5,40
30	23,98	5,26	5,55	28,48	6,25	6,59
36	28,24	6,19	6,53	33,64	7,38	7,78

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2021

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,9945 c€/kWh

date de vigueur Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

## 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

## 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## **5 Durée du contrat :** (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## **6 Résiliation à l'initiative du client :**

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## **7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :**

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.  
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours  
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces  
**option gratuite** : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la  
**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois  
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## **8 Incident de paiement**

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.  
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

## **9 Service client et réclamations**

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)  
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## **10 Options incluses** : voir ci-dessus dans les différents §

## **11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)**

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de 31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.  
Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,82 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 47,36 € HT.  
Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.  
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.  
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.  
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).

## **12 Critères d'éligibilité au TRV**

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus